Docusign Envelope ID: AE46B494-7995-8425-835B-A4FEDB1C5665

**ABIPA FRANCE**
Société par Actions Simplifiée au capital de 14 690 euros
Siège social : 474, rue des Moulins - 28260 LA CHAUSSÉE-D'IVRY
450 258 991 R.C.S. CHARTRES
(La « **Société** »)

# PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

# DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le dix juin,
A 14 heures.

La soussignée ABIPA CANADA INC., Société de droit Canadien, dont le siège social est situé 3700 avenue des Grandes Tourelles – Boisbriand - J7H 0A1 QUEBEC (Canada), représentée par Monsieur Alex TESSIER,

Associée unique de la Société (ci-après l'« **Associée unique** »),

**A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci -après :**

- Démission d'un administrateur de la Société,
- Nomination d'un nouvel administrateur de la Société,
- Démission du Président de la Société,
- Nomination d'un nouveau Président de la Société,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Alex TESSIER de ses fonctions d'administrateur de la Société, prend acte de la démission de Monsieur Alex TESSIER de son mandat d'administrateur de la Société avec effet ce jour à l'issue de la présente décision.

L'Associée unique donne à Monsieur Alex TESSIER quitus de sa gestion pour ses fonctions d'administrateur de la Société, et le remercie pour les services rendus à la Société.

## DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, en conséquence de la première décision qui précède, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue des décisions de l'Associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au cours duquel son mandat d'administrateur arrivera à expiration, soit la décision de l'Associée unique statuant en 2032 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031 :

**Madame Hélène HOUDE**
Née le 9 avril 1974 à SCHENECTADY (Etats-Unis)
De nationalité canadienne
Demeurant 6 rue du Danube – Candiac – J5R 6X3 QUEBEC (Canada)

Docusign Envelope ID: AE46B494-7995-8425-835B-A4FEDB1C5665

*Madame Hélène HOUDE accepte les fonctions d'administrateur de la Société et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.*

L'Associée unique rappelle à Madame Hélène HOUDE que, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération dans l'exercice de leurs fonctions de membres du Conseil d'administration mais qu'ils peuvent être remboursés des frais qu'ils exposent dans le cadre de l'exercice de leur mandat, sur présentation de justificatifs.

## TROISIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Alex TESSIER de ses fonctions de Président et de Président du Conseil d'Administration de la Société, prend acte de la démission de Monsieur Alex TESSIER de ses fonctions de Président et de Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet ce jour à l'issue de la présente décision.

L'Associée unique donne à Monsieur Alex TESSIER quitus de sa gestion pour ses fonctions de Président et de Président du Conseil d'Administration de la Société, et le remercie pour les services rendus à la Société.

## QUATRIEME DECISION

L'Associée unique, en conséquence de la troisième décision qui précède, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

**Madame Hélène HOUDE**
Née le 9 avril 1974 à SCHENECTADY (Etats-Unis)
De nationalité canadienne
Demeurant 6 rue du Danube – Candiac – J5R 6X3 QUEBEC (Canada)

Madame Hélène HOUDE, en sa qualité de Président de la Société, représentera la Société vis-à-vis des tiers à l'égard desquels elle sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts de la Société à l'Associée unique ou à la collectivité des associés et sous réserve des décisions spécifiques nécessitant l'accord du Conseil d'administration dans les conditions stipulées à l'article 16 des statuts de la Société.

L'Associée unique rappelle à Madame Hélène HOUDE que, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts le Président de la Société assure également la présidence du Conseil d'Administration de la Société.

*Madame Hélène HOUDE accepte les fonctions de Président de la Société et Président du Conseil d'Administration et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.*

## CINQUIEME DECISION

L'Associée unique décide que Madame Hélène HOUDE, en sa qualité de Président de la Société, ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Docusign Envelope ID: AE46B494-7995-8425-835B-A4FEDB1C5665

**SIXIEME DECISION**

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et Madame Hélène HOUDE.

***Procès-verbal e-signé via la plateforme de signature électronique « DocuSign ».***

*Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur, Président du Conseil d'Administration et Président de la Société*

DocuSigned by:
6920FBA9DE494F2...

**L'Associée unique**
ABIPA CANADA INC.
*Alex TESSIER*

Signé par :
Hélène HOUDE
D43FABD28123499...

**Madame Hélène HOUDE**
*« Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur, Président du Conseil d'Administration et Président de la Société »*